

Direction générale adjointe
Transition écologique
et équilibres territoriaux

Direction
des Routes départementales

Agence technique départementale
de Beaupréau-Cholet

Affaire suivie par /

Tél : 02 41 46 20 50
at.beaupreau-cholet@maine-et-loire.fr

Autorisation d'utilisation de l'arrêté permanent « travaux d'entretien routier département »

VU l'arrêté permanent n°2026- ACNP- 0054 du 20/02/2026

CONSIDERANT les travaux de reprise d'accotement sur routes départementales par l'entreprise Cholet TP.

RD n°125 entre Chaufefonds et le Pont St Pierre D961, soit du PR 24+100 au PR 26F hors agglomération commune de Chaufefonds sur Layon,

Travaux du 29 juin au 3 juillet 2026 de 7h30 à 18h30.

Article 4-2 b/ Mesure autorisée : alternat par feux de chantier.

L'entreprise Cholet TP est autorisée à utiliser l'arrêté permanent travaux départemental,
Sous la responsabilité de M. Jérôme Guérault.

A Beaupréau, le 17 juin 2026

Pour le Président et par délégation,
Le responsable entretien - exploitation


Alain Pensivy